



Recommandations présentées au Comité interministériel sur l'exploitation sexuelle lors des Consultations particulières auprès d'organismes concernés par la problématique de l'exploitation sexuelle au Québec.

Janvier 2014

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du CATHII.....	3
Présentation de la Coalition québécoise contre la traite de personnes.....	4
État de la situation	6
La traite de personnes : un phénomène complexe	6
La réponse des gouvernements fédéral et du Québec.....	8
Résultats de recherche: lacunes en matière de services pour les victimes.....	9
Besoins des victimes	9
Les ressources et services existants: suffisants et adaptés?	10
Recommandations	13
Recommandations et priorités d’action pour le gouvernement du Québec.....	13
Considérations spécifiques à la prestation de services pour les victimes de traite	15
Références	17

Présentation du CATHII

Le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) travaille depuis 2004 à contrer la traite des personnes, que ce soit à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. L'action des membres du CATHII comporte trois volets : la recherche sur la réalité de la traite et sur les lois canadiennes et internationales en lien avec la traite; des formations offertes en vue de l'action - sessions de sensibilisation; et enfin, une priorité envers la création de ressource d'hébergement et d'accompagnement pour les victimes de la traite humaine.

Parmi les activités de recherche, le CATHII a publié, en juin 2009, une recherche sur la pratique prostitutionnelle des clients-prostituteurs. En 2010 il a publié un document de réflexion intitulé *Agir contre la traite humaine*. Il a aussi participé au comité aviseur de la recherche de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) : « La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle : entre le déni et l'invisibilité ». Depuis 2012, le CATHII mène, en collaboration avec l'École de service social de l'Université McGill, une recherche pancanadienne portant sur les services existants pour les personnes ayant subi la traite humaine ainsi que sur les expériences de coalitions et réponses locales concertées.

Les membres du CATHII offrent régulièrement des formations, ainsi le CATHII a rejoint des milliers de personnes. Il s'agit de sessions de sensibilisation, d'ateliers, de colloques, etc. Le CATHII produit également des outils pédagogiques, dont la trousse « Femmes déchirées », traduite en plusieurs langues. Cette trousse est utilisée lors des ateliers de sensibilisation sur la traite à des fins sexuelles. Depuis 2004, les membres du CATHII ont offert plus de 300 ateliers, permettant ainsi de rejoindre des milliers de personnes. Ces formations s'adressent tout autant aux étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire, qu'aux personnes intervenant dans les milieux communautaires, gouvernementaux, ainsi qu'aux groupes citoyens.

Parallèlement, le CATHII fait un travail de plaidoyer pour les droits des victimes. Des équipes ont rencontré différents députés afin de les sensibiliser à la traite humaine et aux enjeux législatifs canadiens.

Finalement, le CATHII se préoccupe de la disponibilité de services adéquats pour les victimes de la traite humaine. En 2006, le CATHII a organisé une journée d'étude. Cette rencontre regroupait les principaux acteurs des milieux communautaires, gouvernementaux, policiers et universitaires, elle visait à identifier les besoins des victimes. Plusieurs organismes faisaient alors le constat qu'il y a un manque de ressources pour les victimes de la traite, constat réitéré lors de la rencontre avec les membres du Comité interministériel sur la traite des femmes immigrantes du Québec en 2007. Une autre rencontre organisée en avril 2013 a confirmé la nécessité d'agir ensemble en s'assurant que les victimes soient au cœur des préoccupations et des initiatives. Lors de cet événement, la Coalition québécoise contre la traite des personnes, coordonnée par le CATHII, a été lancée.

Le CATHII est une organisation néo-abolitionniste. Il considère la prostitution comme une violence et une forme d'exploitation dont les femmes sont les principales victimes. Plus encore, il considère que la demande est la principale cause de la traite de personnes, que ce soit par la demande pour des actes sexuels ou pour des offres de travail précaire. Toutefois, nous croyons que le difficile débat entourant la

prostitution et l'exploitation sexuelle ne doit pas se faire au détriment des personnes qui subissent la traite des personnes. C'est pourquoi, dans un esprit de collaboration et du respect de la diversité des perspectives sur la question de la prostitution, la Coalition québécoise contre la traite de personnes est une instance regroupant des organismes ayant différentes positions concernant cet enjeu.

Présentation de la Coalition québécoise contre la traite de personnes

En juin 2011, une concertation d'organismes concernés par la traite de personnes a été mise sur pied à Montréal à l'initiative du CATHII. Lors de cette rencontre, une quinzaine d'organisations de la grande région de Montréal venant en aide aux personnes ayant vécu la traite ont convenu de la nécessité d'une telle instance. L'objectif premier était de développer une réponse concertée dans la prestation de services aux victimes de traite. Cette concertation a été élargie pour accueillir d'autres organismes de la province en 2012, puis la Coalition québécoise contre la traite des personnes a été lancée en avril 2013.

La Coalition regroupe actuellement une trentaine d'organismes publics, parapublics, communautaires et non gouvernementaux - issus de plusieurs régions du Québec - concernés par l'enjeu de la traite ou qui offrent du soutien aux personnes victimes:

- Organismes communautaires : accompagnement, hébergement, défense de droit (auprès de migrants, de jeunes en difficulté, de femmes violentées, de femmes autochtones);
- Services sociaux et de la santé;
- Services d'aide aux victimes d'actes criminels, services d'aide juridique et accompagnement à la cour;
- Centres de protection de la jeunesse;
- Secteur de l'application de la loi et secteur judiciaire;
- Agences gouvernementales.

Mission et objectifs de la Coalition

La Coalition a pour mission de mettre en réseau et de mobiliser les organismes et acteurs concernés, ainsi que favoriser leur collaboration intersectorielle. Ses objectifs sont :

- Améliorer l'identification et la protection des victimes;
- Assurer un soutien adéquat aux victimes et un meilleur arrimage des ressources et des services existants (i.e. assurer le référencement et une plus grande coordination);
- Favoriser la sensibilisation sur l'enjeu de la traite;
- Développer et favoriser la diffusion des connaissances (i.e. recherche);

Réalizations et activités de la Coalition québécoise contre la traite de personnes

1. Rencontres et suivis de cas de traite

La Coalition se réunit 4 fois par année afin d'échanger les nouvelles, de discuter de cas récents de traite et des réponses qui ont été offertes, ainsi que de discuter d'enjeux spécifiques.

2. Référence vers les ressources, information et conseil

La Coalition assume progressivement un rôle de ressource-conseil s'appuyant sur l'expertise du CATHII. De plus, la Coalition reçoit des demandes de références vers des services.

3. Infolettre

Envoyée une fois par mois, l'infolettre est un échange de nouvelles et permet aux membres de diffuser

et de faire connaître leurs nouveaux services/programmes, activités et évènements, et d'assurer un suivi de l'actualité relative à la traite.

4. Élaboration d'une liste de ressources et d'outils visant à faciliter les références aux ressources pertinentes

En réponse à un besoin identifié par les membres, la Coalition développe actuellement :

- Une base de données en ligne qui comprend la liste des principales ressources et services disponibles pour les victimes de la traite avec les coordonnées de personnes-ressources (lien personnalisé). Cette base de données est à usage exclusif pour les membres de la Coalition;
- Un outil et un modèle de trajectoire de services visant à faciliter les références vers les ressources pertinentes, en se basant sur des modèles existants au Canada.

Retombées de la Coalition

- Faciliter la collaboration entre plusieurs organismes et institutions qui travaillaient auparavant en silo;
- Développer et renforcer les liens de confiance, notamment entre les secteurs policier, judiciaire et communautaire;
- Mieux connaître et identifier les besoins spécifiques aux différentes régions du Québec;
- Connaître, identifier et être à jour sur les différents services offerts aux victimes de traite;
- Développer des liens entre des organismes de différentes villes et régions du Québec.

État de la situation

La traite de personnes, que ce soit à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, est présente au Québec. Elle constitue un crime odieux et une grave violation de droits de la personne, qui est couramment comparée à une forme moderne d'esclavage. Tous les gouvernements sont confrontés à cet enjeu, et le Québec n'y fait pas exception, comme en témoignent les cas récents de traite ayant été portés devant les tribunaux. Toutefois, il existe d'importantes lacunes quant à la protection et au soutien des victimes de la traite. Le gouvernement québécois, à l'instar d'autres provinces canadiennes, se doit d'agir afin d'assurer la protection et l'accès des victimes de la traite à des services adéquats de soutien et de protection, ainsi que de renforcer les efforts de sensibilisation et de prévention.

Compte tenu de la nature clandestine de la traite des personnes et de ses liens avec le crime organisé, les difficultés à identifier des victimes et la réticence de ces dernières à porter plainte, il existe peu ou pas de données nous permettant de mesurer l'incidence et l'ampleur du problème au Québec et au Canada. À l'heure actuelle, les principales données sur la traite proviennent des corps policiers ou services de renseignement criminel (SRCQ, 2013; GRC, 2010, 2012; SPVM, 2013). Ces données n'établissent qu'un portrait partiel de la situation et elles portent sur l'aspect le plus visible de la traite, soit celui de l'exploitation sexuelle. Ainsi, selon l'analyse réalisée par la Gendarmerie Royale du Canada en 2010, 90% des cas rapportés aux forces de l'ordre concernent la traite nationale et l'exploitation sexuelle et les principales victimes sont de jeunes femmes âgées de 14 à 25 ans (GRC, 2010). Toutefois, beaucoup de cas de traite identifiés par des intervenants des secteurs communautaire ou public ne sont pas rapportés aux services de police ou ne sont pas retenus par manque de preuves ou parce que la situation ne répond pas exactement à la définition légale de la traite humaine.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la traite humaine en 2005, il y a eu 50 cas de traite de personnes ou d'infractions connexes qui ont mené à la condamnation de 97 personnes (GRC, décembre 2013)¹. Certains de ces dossiers ont eu lieu au Québec; pensons au cas Urizar (août 2010), Hosseini (août 2013) et Hutchison (décembre 2013). Or, nous sommes en mesure d'affirmer que les cas portés devant les tribunaux ne sont que la pointe de l'iceberg du phénomène complexe qu'est la traite de personnes.

La traite de personnes : un phénomène complexe

En 2011, le CATHII a soumis un commentaire auprès de la Commission des relations avec les citoyens concernant le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il avait alors indiqué que la traite des personnes est un phénomène complexe incluant l'exploitation sexuelle, mais aussi le travail forcé, ce dernier étant plus invisible, mais tout aussi présent au Québec. En témoignent, par exemple, les cas d'abus d'aides familiales et le nombre croissant de travailleurs et travailleuses migrants temporaires en situation précaire vivant des situations d'abus et d'exploitation sur le territoire québécois.

¹ Site internet Centre national de coordination contre la traite de personnes de la GRC, <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ht-tp/index-fra.htm> consulté le 14 janvier 2014.

La recherche réalisée par deux chercheuses de l'Université McGill produite par le CATHII (Ricard-Guay et Hanley, 2014) permet d'identifier des tendances inquiétantes. Bien que l'exploitation sexuelle soit présente dans la majorité des cas narrés lors des entrevues, d'autres situations moins connues sont en augmentation.

Tendances dans la traite aux fins d'exploitation sexuelle

- Les proxénètes et les trafiquants recrutent des jeunes femmes et des adolescentes de plus en plus jeunes.
- Les femmes et les adolescentes victimes de traite sont souvent victimes d'autres formes d'exploitation et de contrainte : forcées à commettre des délits criminels (i.e. vols, fraudes, trafic ou fabrication de drogues), usurpation et utilisation de leur identité pour l'achat de biens et pour contracter des dettes en leur nom.

Étroite imbrication du travail forcé et de l'exploitation sexuelle

Plusieurs organismes – dont les ressources d'hébergement, les organismes travaillant auprès des personnes migrantes et les cliniques d'assistance juridique – notent une augmentation du nombre de cas de traite où les problématiques de travail forcé et d'exploitation sexuelle sont étroitement imbriquées. Voici différents scénarios utilisés par les trafiquants :

- Des femmes venues au Canada par l'entremise d'un parrainage ou d'un mariage arrangé avec un résident ou un citoyen canadien qu'elles ne connaissaient pas ou peu avant de migrer. Elles sont par la suite victimes de plusieurs formes d'exploitation : travail forcé dans l'entreprise du conjoint ou de la belle-famille, sévices sexuels d'un ou plusieurs membres de la belle-famille, confiscation de leurs papiers d'identité, séquestration ou contrôle extrême de leurs déplacements, etc.
- Des aides familiales venues par l'entremise du programme des aides familiaux résidents ou non, ainsi que les aides familiales travaillant pour des diplomates. Leurs documents d'identité sont confisqués, leurs conditions de travail ne sont pas respectées (certaines ne reçoivent aucun salaire) et elles sont parfois aussi victimes de sévices sexuels

Tendances dans le travail forcé

Les organismes travaillant auprès de personnes migrantes ont souligné que celles-ci ont une grande réticence à identifier les situations d'abus dans leurs conditions de travail et de vie comme étant de la traite de personnes, étant donné leur grande vulnérabilité à la détention et la déportation. Ceci dit, nous avons recueilli plusieurs exemples de travail forcé de personnes dont le statut d'immigration était précaire dans les milieux tels que : les restaurants; le travail domestique; la manufacture légère et l'agriculture. Le travail forcé abusif, à l'intérieur des familles, a aussi été dénoncé, particulièrement parmi les femmes mariées de force ou les personnes âgées venues au Canada pour prendre soin de leurs petits-enfants. Finalement, le travail forcé de jeunes ayant la citoyenneté canadienne, en lien avec des activités criminelles de gangs ou de réseaux organisés, a été identifié comme de la traite humaine.

Migrants mineurs exploités

Une autre facette de la traite de personnes peu documentée est le phénomène de mineurs arrivés au Canada avec l'aide d'un adulte – résident canadien ou détenant la citoyenneté canadienne – et qui sont exploités au sein de la famille qui « l'accueille ». Les abus peuvent être à la fois économiques, physiques et sexuels. Ce phénomène est connu en Haïti sous le nom des Restavek ou encore le phénomène « des

petites bonnes » marocaines, mais des mineurs vivant cette situation proviennent également d'autres pays.

Ces visages moins connus de la traite nous rappellent la complexité du phénomène de la traite de personnes. Une approche globale et concertée dans la lutte contre la traite permet d'éviter que ce type de situations ne demeure invisible et sous silence.

La réponse des gouvernements fédéral et du Québec

Le Canada a ratifié le *Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (Protocole de Palerme) et s'est également conformé à ses obligations minimales en introduisant des mesures législatives conférant le caractère d'infraction aux actes reliés à la traite (Code criminel, en 2005 ; LIPR en 2002)². Enfin, en 2012, il a adopté le Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes. Toutefois, malgré ces quelques avancées au plan législatif, la protection et le soutien des victimes sont le maillon faible de la politique canadienne. À cet égard, la prestation et l'accès à des ressources et des services qui soient adaptés aux besoins des personnes victimes de la traite constituent un champ de compétence provinciale.

Le rôle des provinces et du Québec

Le leadership des gouvernements provinciaux et territoriaux est primordial pour toute action et stratégie efficace de lutte contre la traite de personnes. Plusieurs provinces sont d'ailleurs déjà passées à l'action, prenant le rôle d'acteur clé dans le combat contre la traite. À titre d'exemple, mentionnons le cas de la Colombie-Britannique, où le gouvernement a mis en place en 2007 le Bureau de lutte contre la traite de personnes (*Office to Combat Trafficking in Persons – OCTIP*), et a récemment adopté son plan d'action provincial (2013-2016). Le gouvernement du Manitoba s'est illustré depuis plus d'une décennie par son engagement en mettant sur pied la Stratégie contre l'exploitation sexuelle, qui implique un programme de financement important.

En 2005, le Québec avait mis sur place un comité interministériel sur la traite des femmes migrantes. Ce comité avait émis des recommandations qui sont restées lettre morte. Le Québec doit tout autant intervenir lorsqu'il est question de prévention et de poursuite, mais surtout lorsqu'il s'agit de protection et de prestation de services. Il fait consensus qu'une stratégie de collaboration intersectorielle et une meilleure coordination et intégration des services est la plus efficace afin de *prévenir* la traite et *répondre adéquatement aux besoins des victimes*. Le rétablissement physique, psychologique et social de chaque victime nécessite un large éventail de ressources de soutien. **Afin de soutenir une telle approche de concertation et de coordination, le leadership du gouvernement québécois est essentiel.**

Ailleurs, les provinces ont soutenu des regroupements intersectoriels avec du financement et par l'adoption de plans d'action ou de stratégies provinciales. La province albertaine compte, pour sa part, sur une Coalition provinciale de lutte contre la traite de personnes - ACT Alberta - regroupant à la fois les intervenants des secteurs communautaire, gouvernemental et d'application de la loi. D'autres groupes d'action regroupant les principaux intervenants ont également été mis en place à l'échelle locale ou régionale, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Ces différentes initiatives ont eu des retombées positives considérables pour les communautés, et ont permis une meilleure coordination

² Articles 279.01 à 279.04 du Code criminel et art. 118 Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)

des services pour les victimes de la traite, de même que des projets de sensibilisation et de formation pour différents publics. À cet égard au Québec, une coalition provinciale, la Coalition québécoise contre la traite des personnes, a été officiellement lancée en avril 2013.

Résultats de recherche: lacunes en matière de services pour les victimes

En 2012 et 2013 - dans le cadre de notre recherche pancanadienne « Intervenir face à la traite : Défis de l'action concertée » - nous avons réalisé 80 entrevues dans 16 villes canadiennes avec plus de 90 intervenants provenant des secteurs communautaire, policier, judiciaire, ainsi que de la santé et des services sociaux. L'objectif de cette recherche est de comprendre les avancées et les défis quant aux services de protection et de soutien pour les victimes de la traite au Canada, ainsi que de documenter les réponses locales et les initiatives de coordination des ressources.

Besoins des victimes

Compte tenu de la complexité et de l'hétérogénéité des situations de traite de personnes, les besoins varient d'une situation à l'autre et sont multiples. De plus, les victimes de la traite font souvent face à de nombreuses problématiques telles que la toxicomanie, les problèmes de santé mentale et le statut migratoire précaire. Conséquemment, un large éventail d'organismes et de services sera interpellé :

Immédiat	Court et moyen terme	Long terme
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et mesures de protection • Besoins matériels de base : nourriture, vêtement, cartes d'appels, trousse d'hygiène de base, tickets d'autobus • Soins de santé immédiats et dépistage (tests d'ITS, grossesse, etc.) • Information • Accompagnement • Hébergement d'urgence • Intervention de crise • Soutien spirituel • Assistance légale • Intervention de la Protection de la jeunesse <p><i>Pour victimes internationales:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Services d'interprètes et de traduction • Assistance juridique et défense de droit pour faire face à la détention, l'expulsion et la déportation 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et protection • Assistance médicale continue • Assistance juridique • Santé mentale et psychothérapie • Assistance psychosociale • Accompagnement • Préparation à la cour • Hébergement de transition • Études / formation • Conseil et information <p><i>Pour victimes internationales:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de français • Obtention d'un permis de travail et/ou d'un statut d'immigration • Réunification familiale • Assistance pour la protection et sécurité de sa famille dans son pays d'origine 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de compétences • Retour aux études, formation professionnelle • Soutien à l'emploi • Options et alternatives de vie stable • Logement indépendant abordable • Plan de sécurité continue <p><i>Pour victimes internationales:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de français • Obtention d'un permis de travail et/ou d'un statut d'immigration • Réunification familiale ou assistance pour le retour dans son pays d'origine (si souhaité) • Résolution et régularisation du statut d'immigration

Références: Aron, Zweig & Newmark, 2006; Oxman-Martinez, Lacroix & Hanley, 2006.

Les ressources et services existants: suffisants et adaptés?

Plusieurs des services nécessaires pour répondre aux personnes victimes de la traite sont existants et déjà offerts dans la communauté. En effet, il existe un bon réseau d'organismes et d'agences qui sont en mesure, à l'intérieur de leur mandat, de répondre à plusieurs besoins des victimes de la traite. Toutefois, il y a plusieurs lacunes et défis, soit :

- Un manque de connaissance ainsi qu'un manque d'arrimage entre les ressources existantes.
- Un manque de sensibilisation et de formation spécialisée pour les intervenants de différents secteurs.
- Souvent, un besoin d'adapter les interventions afin de mieux répondre aux besoins des victimes de la traite.

Toutefois, certains services sont manquants ou ne répondent pas aux défis spécifiques de la traite. Voici quelques-unes des lacunes identifiées par la recherche qui concernent le réseau de soutien, de même que quelques-uns des enjeux importants à considérer.

Intervention d'urgence 24h/7 jours: point important d'action concertée intersectorielle

Les premières 72 heures sont cruciales en situation de crise ou lors d'interventions policières. Le délai d'intervention peut être très court. Au Canada, différents modèles ou mécanismes de réponse d'urgence spécifiques à la traite ont été développés : protocoles d'entente ou équipe d'urgence intégrée – liée au non à une concertation de lutte contre la traite. Les principaux acteurs interpellés sont : les policiers; les services de santé; les organismes d'aide aux victimes de crime, d'assistance psychosociale d'urgence, d'hébergement et de réponse aux besoins matériels de base. Il existe également des équipes intersectorielles d'urgence mises sur pied par des organismes de soutien en agression sexuelle. Il est essentiel, dans les situations d'intervention d'urgence, que les intervenants de première ligne puissent s'appuyer sur un réseau intégré d'aide et de ressources 24h/7j auquel ils peuvent référer rapidement. Actuellement, le manque de services 24h/7j est une lacune importante, et ce dans tous les secteurs. **Il est donc recommandé de mettre en place des mécanismes d'intervention d'urgence basés sur une approche multidisciplinaire.**

Protection

La protection et la sécurité des victimes sont évidemment essentielles, cependant les besoins de sécurité ne sont pas nécessaires pour tous les cas de traite. Les situations où les organisations criminelles sont impliquées sont celles demandant des mesures accrues de sécurité et une protection accrue. L'hébergement est identifié comme une mesure de protection prioritaire, de même que le déplacement ou le rapatriement de la victime vers une autre ville ou province. Toutefois, il y a peu ou pas de programmes couvrant les frais de transport de rapatriement ou d'hébergement d'urgence. **Ainsi, de nombreux répondants recommandent la mise sur pied d'un fonds d'urgence pour les victimes de traite, qui soit administré au niveau provincial.**

Il a été identifié que les programmes de protection des témoins – tel qu'ils existent à l'heure à actuelle – ne sont pas adaptés aux victimes de traite et devraient être revus afin d'assurer une plus grande protection aux victimes. Pour les victimes de traite internationale, le besoin de protection peut s'étendre à leur famille dans leurs pays d'origine. Malgré les liens avec les corps policiers d'autres pays, il est très difficile d'assurer la sécurité de membres de la famille outre-mer.

Hébergement: accessible et adapté

La question de l'hébergement est souvent cruciale pour les personnes qui se sortent de situation de traite, que ce soit un hébergement d'urgence, de transition ou à plus long terme. Le principal défi est de trouver un hébergement et une ressource qui soient adaptés. Au Canada, il n'existe que très peu de ressources d'hébergement spécifiques aux victimes de la traite de personnes. À notre connaissance, il en existe deux spécifiques, ainsi que d'autres refuges où certains lits sont réservés pour des victimes de traite. Il existe également des ressources pour les femmes qui sortent de la prostitution où l'hébergement s'inscrit dans un programme structuré (i.e. : *Servant Anonymous*).

Ce sont les ressources d'hébergement pour jeunes ou pour femmes violentées et en difficulté qui accueillent en majorité les victimes d'exploitation sexuelle et de traite. Toutefois, ces dernières font face à plusieurs défis, notamment de devoir adapter leurs pratiques (i.e. activités individuelles plutôt qu'en groupe, etc.). Par exemple, plusieurs victimes d'exploitation sexuelle font face à des problèmes de toxicomanie, ce qui constitue un obstacle important pour leur accès aux ressources d'hébergement.

Deux options sont discutées : 1) ouvrir de nouvelles ressources d'hébergement spécifiques pour les victimes de la traite (incluant exploitation sexuelle et travail forcé); 2) utiliser les ressources existantes, notamment l'hébergement pour femmes victimes de violences. Ce qui ressort de notre étude – venant également appuyer la position de la Fédération des ressources d'hébergement du Québec – est qu'**il faut travailler avec les ressources d'hébergement existantes et procéder à certains changements de procédures afin de faciliter le référencement et adapter certaines approches d'intervention.**

Besoins en santé et accessibilité:

Les besoins en santé sont multiples pour les victimes de la traite, mais ils sont parfois difficiles d'accès. Certaines victimes peuvent avoir souffert de malnutrition, avoir été privées de sommeil et avoir subi des violences et des sévices physiques ou sexuels. Les personnes contraintes à la prostitution sont également plus à risque de contracter des infections transmissibles sexuellement (ITS) et des grossesses non désirées. Or, un besoin de plus de sensibilisation du milieu de la santé a été identifié, de même que davantage de projets de collaboration avec des professionnels de la santé. Les points de services en santé (urgences, CLSC) sont des lieux d'identification privilégiés. **Il y a un besoin de formation et de sensibilisation auprès des professionnels de la santé, de même que plus de collaboration et initiatives de partenariat avec le secteur de la santé.**

À cet égard, nous soulignons l'initiative de l'Hôpital Fraser en Colombie-Britannique, qui développe actuellement une formation en ligne obligatoire pour tout leur personnel. La formation est développée par un groupe d'infirmières d'expérience auprès de victimes de violences sexuelles.

La question de la santé mentale est sans contredit l'élément le plus fréquemment identifié par les répondants comme besoin important des victimes de la traite, tout particulièrement aux fins d'exploitation sexuelle. Malgré les services d'assistance psychosociale déjà offerts dans les organismes communautaires, lorsqu'il s'agit des conséquences liées à l'exploitation sexuelle et au stress post-traumatique, la nécessité de référer à l'externe auprès de professionnels spécialisés en trauma a été indiquée. À ce niveau, les difficultés sont : i) le manque de services en stress post-traumatique également spécialisés en exploitation sexuelle et en traite; ii) les frais pour ces services en clinique privée, qui ne sont pas couverts par l'assurance-maladie publique; iii) dans le système public, les longs délais d'attente et la durée des suivis trop brefs (10-15 séances). **Ainsi, il faut plus de ressources**

accessibles et adaptées en santé mentale, et développer de meilleurs mécanismes de références vers des professionnels spécialisés dans ce domaine.

Enjeux liés à l'immigration

Pour les victimes de la traite internationale, le statut est couramment utilisé comme outil de contrôle. Les trafiquants utilisent la menace de renvoi et exploitent la peur liée à l'insécurité de leur droit de séjourner au Canada. Les victimes sont alors très réticentes à chercher de l'aide. Le système actuel d'immigration, notamment les programmes de migration temporaires ou la dépendance à une tierce partie, les conditions propices à l'exploitation et à la traite. Le permis de séjour temporaire pour les victimes de la traite (PST), mis en place en 2006 afin d'offrir la protection aux victimes de traite internationale, demeure peu utilisé. Lorsqu'il n'y a pas d'enquêtes policières ou d'accusations portées, les victimes se voient souvent refuser le PST. De plus, il y a une grande lacune en matière de collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Des victimes ont été déportées par les autorités avant d'avoir pu avoir accès à un avocat ou à un intervenant social. Ainsi, un mécanisme doit être mis en place afin d'assurer qu'une victime potentielle – lorsqu'identifiée par un policier, un agent de l'ASFC ou autres intervenants de première ligne - ait systématiquement accès à un intervenant social ou un avocat de l'aide juridique.

Absence de services appropriés pour les jeunes adultes canadiens

Après 18 ans, le réseau d'aide pour les jeunes adultes a été identifié comme étant insuffisant. Les ressources existantes pour les 18-25 ans ne sont pas toujours adaptées aux besoins spécifiques des personnes se sortant de situations d'exploitation sexuelle ou de travail forcé au sein d'un gang criminel. Il y a un besoin de plus d'arrimage avec centre jeunesse et les ressources communautaires, et ce avant 18 ans.

Accompagnement de la victime : rôle crucial des intervenants pivots

Un constat unanime a été exprimé lors des entrevues : les victimes de traite ont besoin d'un accompagnement plus soutenu, qui demande un plus grand nombre d'heures d'intervention. Les cas de traite étant souvent très complexes, les intervenants – policiers ou communautaires – sont souvent amenés à dépasser leur mandat. Une pratique prometteuse identifiée est lorsqu'un intervenant social assume le rôle d'intervenant pivot (*case manager*) qui assure l'accompagnement et le suivi de toutes les démarches liées à la victime. Plusieurs approches existent : l'intervenant pivot peut être un intervenant de l'organisme qui a été le premier à être en contact avec la victime, un intervenant des services d'assistance de crime, ou encore un intervenant travaillant pour une équipe ou coalition contre la traite. **Il est important de maintenir une approche basée sur les points d'accès multiples au réseau de services plutôt qu'un point unique, et de soutenir les organismes qui offrent ce type de services d'accompagnement.**

Identification et travail de proximité

Un premier obstacle à l'offre de services est l'identification des victimes. Il est donc crucial de rejoindre les personnes et de s'assurer que l'information sur les services existants et sur leurs droits leur parvient. Parallèlement, l'identification des victimes par les intervenants – qu'ils soient infirmiers, médecins, travailleurs de rue, patrouilleurs de police, enquêteurs ou intervenants sociaux – repose sur une plus grande sensibilisation et une meilleure connaissance de la problématique. Ce qui ressort des entrevues est le fait que beaucoup de cas de traite ne sont pas identifiés.

Rétablissement dans le long terme

Les personnes qui ont été victimes de la traite font face à plusieurs défis à moyen et à long terme, soit pour stabiliser leur vie et se réinsérer dans la société. Le processus de rétablissement peut être long, allant sur plusieurs années. Or, à l'instar d'autres populations vulnérables, les ressources de soutien et d'accompagnement pour le rétablissement à long terme sont le maillon le moins développé de la trajectoire d'aide pour les victimes de traite. **Il faut soutenir davantage de programmes d'accompagnement et de réinsertion sociale à long terme.**

Conclusions : modèles de coordination de services de soutien et d'accompagnement.

Afin de répondre aux lacunes dans la prestation de services aux victimes de traite, des initiatives de coalition ou d'instance de coordination ont été créées dans chaque province canadienne, ainsi que dans plusieurs municipalités. Ces dernières ont permis d'améliorer la concertation et la coordination des services. Toutefois, les initiatives ou efforts de collaboration reposent sur l'engagement d'individus. La pérennité des initiatives de collaboration requiert un financement adéquat, car elle repose trop souvent sur le bénévolat.

Cette recherche nous a permis d'identifier quelques pratiques, pistes d'actions ou modèles d'intervention qui apparaissent prometteurs et adéquats afin de mieux répondre aux besoins des victimes de la traite. Nous présentons donc quelques considérations spécifiques à la prestation de services en fin de document.

Recommandations

Parmi les mesures efficaces identifiées afin d'assurer la protection des victimes, il y a celle de privilégier une approche globale et coordonnée en agissant sur plusieurs fronts : la prévention, la collecte d'information fiable, la coordination intersectorielle, l'identification des victimes et le soutien aux initiatives issues des communautés. Dans une perspective de protection et de défense des droits des victimes, le Québec doit être plus proactif sur les causes de la traite de personnes : pauvreté, discrimination, racisme et la demande (travail forcé et exploitation sexuelle). Une partie des mesures devrait aider les femmes à sortir de situations violentes, notamment la prostitution et à fournir à celles-ci l'accès à différents services.

Nous tenons aussi à rappeler l'importance de la situation des femmes autochtones qui sont selon plusieurs experts les principales victimes de la traite humaine au Canada. Le Québec ne fait pas exception à cette triste réalité. Cette réalité s'inscrit dans l'ensemble des enjeux spécifiques aux Premières Nations comme en témoignent les récentes consultations pour le plan d'action contre le racisme et la discrimination organisées par le Secrétariat aux affaires autochtones du gouvernement du Québec. Finalement, le gouvernement québécois devrait faire plus pour protéger les personnes migrantes victimes de la traite notamment en ce qui concerne l'accès aux services de santé, à l'éducation et au marché du travail.

Recommandations et priorités d'action pour le gouvernement du Québec

- 1. Plan d'action provincial :** Élaborer et adopter un Plan d'action et de lutte provincial contre la traite de personnes au Québec, ciblant la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé. Le

plan d'action doit considérer l'ensemble des formes d'exploitation et de traite de personnes et ne pas fragmenter une problématique complexe qui recoupe très souvent différentes situations d'exploitation³. Ce Plan d'action devra comporter, au minimum, un engagement envers la protection des droits des victimes, l'accès à des services de soutien adéquat, le soutien aux initiatives de prévention et sensibilisation, ainsi qu'un programme de financement récurrent.

- a) Il devra soutenir les ressources et services existants, qui ont développé les compétences et les expertises nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des victimes de la traite. Cela doit inclure le soutien financier aux organismes afin d'adapter et étendre leurs services pour les victimes de la traite (i.e. ressources d'hébergement, groupes communautaires travaillant auprès de jeunes en difficultés, de femmes en difficultés, de personnes migrantes ou des premières nations).
- b) Soutenir les initiatives existantes de concertation et partenariat, afin de mettre en place une instance permanente et coordonnée de réponse aux cas de traite et de prise en charge des personnes victimes, incluant une coordination provinciale permanente ayant un personnel qualifié pouvant faciliter les références aux ressources adéquates et offrir un service-conseil et de soutien.

2. Sensibilisation et prévention :

- a) Réaliser une campagne de sensibilisation à l'échelle provinciale visant à sensibiliser le grand public à l'enjeu de la traite de personnes.
- b) Financer le développement de programme de sensibilisation ciblée : Populations à risque : jeunes et exploitation sexuelle, femmes autochtones, travailleurs migrants temporaires, femmes migrantes en situation de mariage et parrainage ainsi que les secteurs à risque et en position d'identifier des victimes (santé, industrie du taxi, hôtels, etc.)
- c) Entamer une réflexion sur le retour des cours d'éducation sexuelle à l'école.

3. Formation : Soutenir le développement de formations spécifiques et spécialisées par et pour les intervenants de différents secteurs (i.e. : santé et médical).

4. Indemnisations des victimes : Inclure le proxénétisme et la traite humaine comme des crimes couverts par la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Il faut s'assurer que les victimes d'exploitation sexuelle et de traite humaine reçoivent les indemnisations auxquelles elles ont droit. À l'instar des organisations membres de la Coalition, dont la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, le Regroupement québécois des CALACS et la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, nous recommandons que les personnes victimes de traite des personnes et d'exploitation sexuelle soient admissibles aux indemnisations de l'IVAC.

De plus, il est important que les victimes de la traite des personnes incluant l'exploitation sexuelle, le travail forcé, le mariage forcé, ainsi que le proxénétisme ne soient considérées avoir contribué par leur faute aux crimes dont elles sont victimes. Une formation devrait être offerte aux agents de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) sur la complexité et la dynamique de la traite

³ À l'instar de la Colombie-Britannique, nous recommandons au gouvernement du Québec de développer et adopter un Plan d'action pour combattre la traite de personnes (2013-2016) proposé par la Colombie-Britannique. Ce Plan d'action cible des groupes prioritaires : 1) les jeunes à risque d'exploitation sexuelle, 2) les travailleurs vulnérables et 3) les personnes autochtones.

humaine et de l'exploitation sexuelle.

5. Les jeunes et l'exploitation sexuelle : Les adolescentes et jeunes femmes représentent le groupe le plus vulnérable à l'exploitation sexuelle. Il faut agir sur la demande aussi bien que sur la prévention auprès des jeunes. Des organismes et les Centres Jeunesse qui travaillent déjà sur cette problématique ont développé plusieurs outils de sensibilisation et de prévention. Il faut soutenir les initiatives de collaboration entre les secteurs de la protection de la jeunesse et communautaire afin d'assurer une meilleure transition et un meilleur soutien après 18 ans. Il faut également entamer une réflexion avec les acteurs concernés sur la meilleure façon d'intervenir sur l'exploitation sexuelle sous la Loi de la protection de la jeunesse.

6. Femmes autochtones : Encourager et soutenir les initiatives issues des associations de femmes autochtones, telles que celles proposées aux consultations récentes pour le plan d'action contre le racisme et la discrimination. À cette occasion, Femmes autochtones Québec (FAQ) avait rappelé au gouvernement son engagement à l'égard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et l'importance d'adopter des mesures culturellement adaptées pour venir en aide aux femmes autochtones sur et hors réserve. FAQ, membre de la Coalition québécoise contre la traite, ont mis de l'avant plusieurs initiatives visant à sensibiliser les communautés à la réalité de la traite à des fins sexuelles.

7. Migration : Faire face à la vulnérabilité à l'exploitation des migrants internationaux en adoptant les mesures d'immigration, de droit de travail et d'assurance maladie suggérées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Le Québec devrait agir pour diminuer la vulnérabilité à l'exploitation, d'assurer l'accès aux programmes sociaux et de santé et d'offrir un recours accessible et efficace en situation d'abus de droits de la personne, droits d'emploi ou droits civils.

Considérations spécifiques à la prestation de services pour les victimes de traite

1. Approche intégrée et multidisciplinaire

En plaçant les besoins des victimes au centre de toute approche, nous appuyons la demande des services de police pour la mise sur pied d'une équipe intégrée et multidisciplinaire. Nous soulignons l'importance qu'un intervenant social fasse partie d'une telle équipe. De plus, il est important de soutenir l'établissement d'une instance intégrée et multidisciplinaire au sein des secteurs communautaire et public, afin de répondre adéquatement aux situations qui ne sont pas rapportées aux forces policières (i.e. agressions sexuelles, violences envers les femmes, migrants précaires).

2. Intervention d'urgence : Mettre sur pied un fonds d'urgence pour les victimes de la traite

Un fonds d'urgence reposant sur une procédure rapide d'accès aux fonds avec des critères d'admissibilité qui soient adaptés et qui permettraient de couvrir les frais de déplacement (avion, bus, train) – interprovinciale/municipale ou internationale – de même que de quelques nuits d'hébergement de dépannage à l'hôtel, et de quelques besoins matériels immédiats (cartes d'appel, taxi, bus local, etc.) aiderait grandement à une réponse adéquate aux besoins des victimes de la traite.

3. Approche basée sur les points d'accès multiples aux services : le rôle central de l'intervenant pivot

Les situations de traite sont complexes, et une pratique prometteuse identifiée par notre étude est de soutenir le rôle d'un intervenant pivot qui assurera le suivi de la victime dans toutes ces démarches. Malgré l'importance de renforcer une meilleure coordination des services à l'échelle provinciale, il est important de maintenir une approche basée sur les points d'accès multiples au réseau de services plutôt qu'un point unique. Il est important de soutenir les organismes qui offrent ce type de services d'accompagnement.

4. Soutien davantage de programmes de réinsertion sociale et de rétablissement à long terme

Soutenir les organismes communautaires qui offrent ce type d'accompagnement, notamment : Soutien pour le retour aux études, le soutien à l'emploi et le développement des compétences.

5. Services en santé : plus de formation et plus de partenariat

- a. Soutenir financièrement une initiative de formation par et pour les professionnels de la santé.
- b. Consulter les professionnels de la santé afin d'établir et de développer un modèle de services ou un mécanisme afin de faciliter la collaboration avec certains hôpitaux.

6. Meilleur accès aux services spécialisés en santé mentale

Développer un mécanisme d'accès aux ressources spécialisées en santé mentale qui ne sont pas couverts par les programmes gouvernementaux existants.

7. Hébergement : soutenir un meilleur accès à des ressources adaptées

Nous recommandons de travailler avec les ressources d'hébergement existantes et les soutenir financièrement afin d'adapter et/ou d'étendre leurs services aux victimes de traite.

- a) Soutenir les regroupements de ressources d'hébergement afin que ces derniers puissent consulter leurs membres, évaluer les besoins et développer des pistes de solution qui soient adaptées à leurs réalités d'intervention;
- b) Appuyer financièrement les ressources en hébergement (pour jeunes en difficultés ou pour femmes violentées ou en difficulté) qui souhaitent développer de nouveaux programmes pour les victimes d'exploitation sexuelle.

Références

- Aron, L. Y., J. M. Zweig & L.C. Newmark (2006). *Comprehensive services for survivors of human trafficking: Findings from clients in three communities*. Washington : Urban Institute, Justice Policy Center.
- Barrett, N. (2010). Tour d'horizon des pratiques prometteuses en réponse à la traite des personnes au Canada. *International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy*. Vancouver, Canada.
- Comité d'action contre la traite interne et internationale (CATHII) (2011). *Compte-rendu de la deuxième rencontre de la concertation d'organismes venant en aide aux victimes de la traite à Montréal*. Rencontre du 8 novembre 2011. Montréal: CATHII.
- Gendarmerie Royale du Canada – GRC (2012). *Stratégie nationale de la GRC visant à lutter contre la traite de personnes*. Ottawa : GRC.
- Gendarmerie Royale du Canada – GRC (2010). *La traite de personnes au Canada*. Ottawa : Renseignements criminels et Centre national de coordination contre la traite de personnes de la GRC.
- Gouvernement du Canada (2012). *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes*.
- Ministère de la Justice du Québec (2009). *Rapport du sous-comité interministériel sur la traite des femmes migrantes*. Québec : Direction des orientations et des politiques.
- Oxman Martinez, J., Lacroix, M. & J. Hanley (2005). *Community-based Services for Victims of Human Trafficking in Canada*. Ottawa: Justice Canada.
- Quarterman, L, J. Kaye & J. Winterdyk (2012) *Human trafficking in Calgary : Informing a localized response*. Calgary : ACT Alberta.
- Ricard-Guay, A. & J. Hanley (à venir, 2014). *Intervenir face à la traite : Défis de l'action concertée* (titre provisoire). Montréal : CATHII.
- Ricci S., L. Kurtzman & M.-A. Roy (2012) *La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle : entre le déni et l'invisibilité*. Collection Agora, No 4. Montréal : IREF/UQAM.
- Service du renseignement criminel du Québec –SRCQ (2013). *Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes*. Montréal : SRCQ.
- Service de police de la Ville de Montréal – SPVM (2013) *Rapport final : Activité de consultation sur les orientations du Service de police de la Ville de Montréal en lien avec la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle et la prostitution*.
- Nations Unies (2000). *Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (Protocole de Palerme). New York. Accessible en ligne : <http://untreaty.un.org/English/TreatyEvent2003/Texts/treaty2E.pdf>